

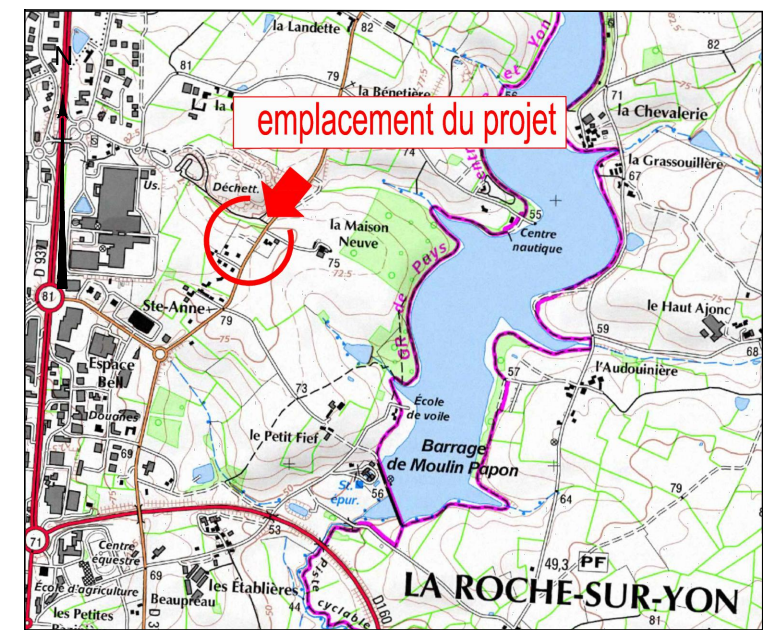
Lot n° : **6**
 Section : ER
 N° : 73
 13, impasse des Jardins de Sainte Anne
 Superficie : 352 m²

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DE LA ROCHE SUR YON
 RD 37
Lotissement à usage principal d'habitation "Les Jardins de Sainte Anne"
 autorisé par arrêté N°PA 085 191 23 Y0002 du 9 octobre 2023
 autorisé par arrêté modificatif N°PA 085 191 23 Y0002 M01 du 5 août 2025

PLAN INDIVIDUEL

Superficie de plancher maximale : 240 m²

PLAN DE SITUATION

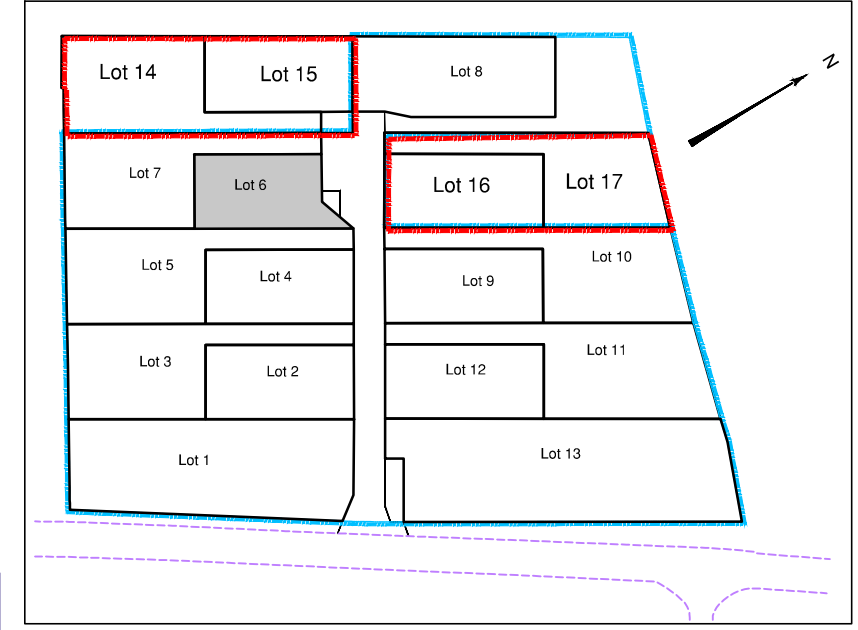


Paysagiste - Concepteur
 Lorraine DONDAINAS



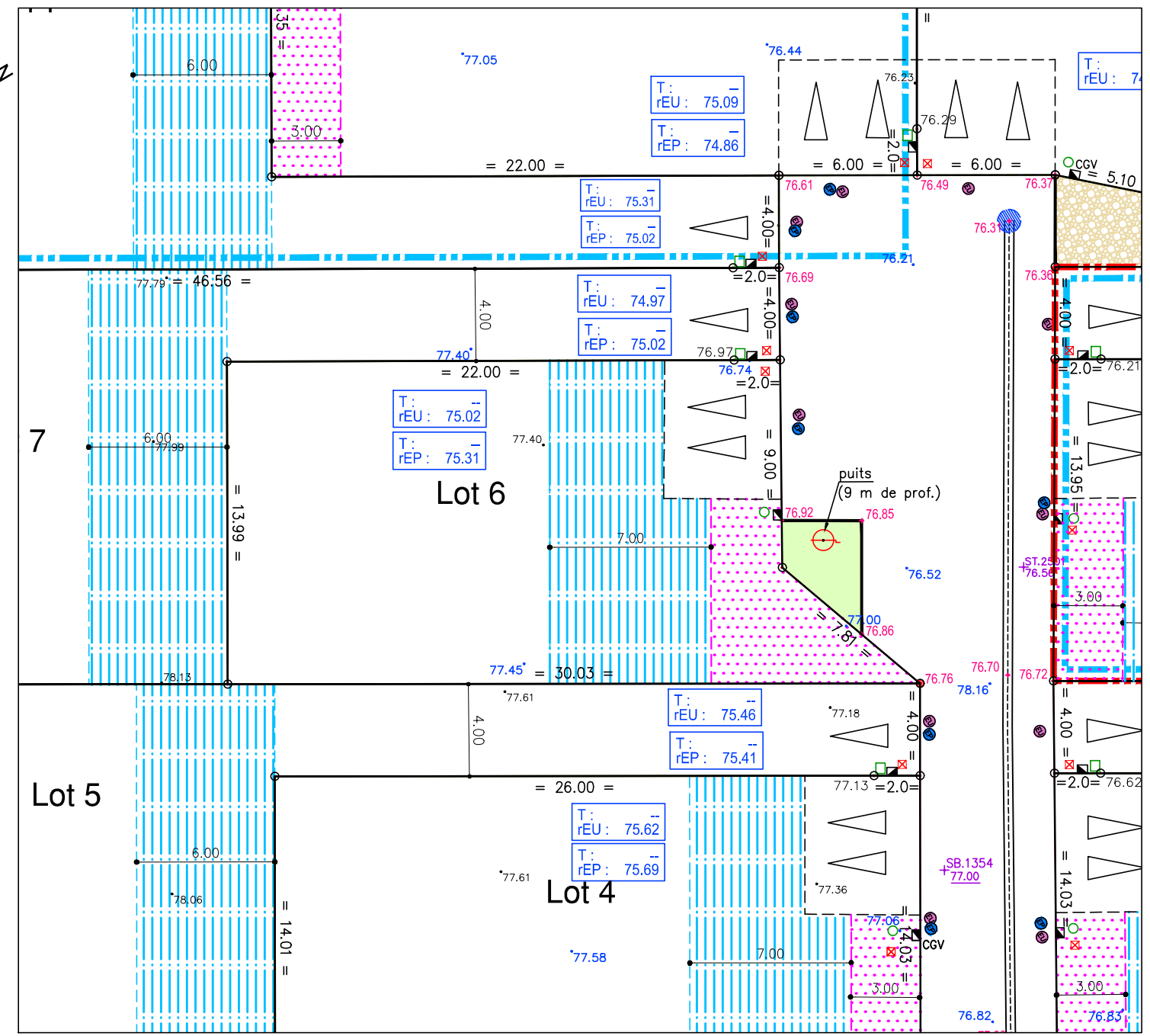
46 rue B. Franklin - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Zone d'implantation obligatoire d'au moins 50% de la façade principale de la construction
- Servitude d'aqueduc canalisation EP (zone non constructible)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile (parking privatif libre)
- Aire de dépôt des ordures ménagères
- Cote de seuil (niveau fini RDC) minimum à respecter pour la construction principal (altitude NGF)



Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- 00.00 - cote terrain remblayé après travaux
- +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- EU - regard tabouret EU
- EP - regard tabouret EP
- T : - cote tampon du regard EU } cotes suivant plan de récolement
- rEU : 00.00 - cote radier du branchement EU } cotes suivant plan de récolement
- T : - cote tampon du regard EP } cotes suivant plan de récolement
- rEP : 00.00 - cote radier du branchement EP } cotes suivant plan de récolement
- ☼ - candélabre
- CGV - coffret électrique
- ☒ - citerneau AEP
- ☐ - branchement téléphone
- ↔ - signe d'appartenance
- ↔ - signe de mitoyenneté
- - borne OGE

⚠ Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

